

LE PROGRAMME DE FORMATION DES REFERENTS ENERGIE DANS L'INDUSTRIE COMMUNIQUE DE PRESSE

L'efficacité énergétique un enjeu pour les branches des industries chimiques, pétrolières, pharmaceutique et de la plasturgie !

Paris, le 10 décembre 2018 - L'OPCA DEFi a signé un partenariat avec l'ATEE pour promouvoir et diffuser la formation des référents énergie dans l'industrie en inscrivant la formation PROREFEI dans son offre « Sélection DEFi formations ».

Des partenariats avec d'autres OPCA sont en cours de formalisation.

En quoi consiste ce partenariat ?

Le partenariat permet de référencer la formation PROREFEI dans le catalogue d'actions collectives de l'OPCA DEFi. Ainsi, les entreprises adhérentes peuvent bénéficier de la prise en charge partielle ou totale des coûts pédagogiques pour la formation PROREFEI « Référent Energie dans l'Industrie ».

Qu'est-ce que le Programme PROREFEI ?

Dédié au référent énergie, c'est-à-dire la personne en charge de l'efficacité énergétique dans l'entreprise, le Programme propose **un parcours de formation multimodal** comprenant :

- Un parcours obligatoire :
 - o ½ journée de formation à distance pour les bases (MOOC)
 - o un stage collectif en présentiel (2 jours) pour approfondir les connaissances
 - o un accompagnement individuel personnalisé en situation de travail (mise en œuvre concrète d'actions d'économie d'énergie)
 - o un tutorat tout au long du parcours
- Un parcours optionnel via des modules complémentaires.

Jusqu'à 100% des coûts pédagogiques financés

Les coûts pédagogiques sont de 3 700 € HT/bénéficiaire, pour le parcours complet.

Le Programme prend en charge les coûts pédagogiques jusqu'à :

- 100% pour les entreprises dont l'effectif est < à 300 salariés
- 50% pour les entreprises dont l'effectif est ≥ à 300 salariés

Selon les conditions suivantes :

- Dans la limite de 3 parcours par entreprise (n° SIREN)
- Code NAF figurant sur la liste des entreprises éligibles au Programme.
- Le stagiaire réalise la totalité du parcours obligatoire.
- L'entreprise doit avoir réalisé un audit ou une certification ISO 50001 ou un pré-diagnostic conformément aux dispositions du Programme et selon les dispositions réglementaires.

Porteur du Programme :



Programme financé par :



PROREFEI

FORMATION RÉFÉRENT ÉNERGIE
EN INDUSTRIE

Qui est concerné par ce programme de formation ?

Les salariés **des entreprises adhérentes de l'OPCA DEFi**, en charge de l'efficacité énergétique ou qui souhaitent le devenir. Sont notamment concernés les responsables de production, de maintenance, de travaux neufs, les responsables QSE, HSE ou encore le chef d'entreprise ou le directeur d'usine ayant cette fonction de référent énergie.

Comment s'inscrire ?

Sur la plateforme www.prorefei.org / Contact : prorefei@atee.fr

A propos de PROREFEI : Le Programme PROREFEI vise à former 3 000 référents énergies dans l'industrie d'ici fin 2020, via notamment un accompagnement individuel personnalisé. La gouvernance du Programme est assurée par un Comité de Pilotage, composé de représentants du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (Direction générale de l'énergie et du climat), de l'ATEE (Porteur), de l'ADEME, d'EDF (financeur), de Total Marketing France (financeur). Les coûts pédagogiques seront financés par le Dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE), à hauteur de 100% pour les entreprises de moins de 300 salariés et de 50% pour les autres, dans la limite de 3 salariés pris en charge par entreprise (SIREN). www.prorefei.org

A propos de l'ATEE : L'Association Technique Energie Environnement est une association Loi 1901 impliquée depuis 40 ans dans la promotion de la maîtrise de l'énergie, en particulier dans l'industrie. Elle anime le dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie à travers son Club C2E, et porte déjà le Programme Pro-SME, dont l'objet est de promouvoir la certification ISO 50001 (management de l'énergie). L'ATEE a 2200 adhérents et 13 délégations régionales, et édite la revue bimensuelle Energie Plus. L'ATEE est également active dans la méthanisation avec son Club Biogaz, ainsi que dans le Stockage d'énergie, le Power to Gas et la Cogénération.

www.atee.fr  [@AssociationATEE](https://twitter.com/AssociationATEE)


A propos d'OPCADEFI :

Constitué par l'accord du 22 décembre 2010, l'OPCA DEFi est l'organisme paritaire collecteur agréé des fonds de la formation professionnelle des industries chimiques, pétrolières, pharmaceutiques et de la plasturgie et des composites. Géré par les partenaires sociaux des branches professionnelles adhérentes, l'OPCA DEFi vise à favoriser le Développement de l'Emploi et de la Formation dans l'Industrie, en tenant compte des besoins et des spécificités des différents secteurs d'activité représentés. Sa mission est de collecter, mutualiser et redistribuer les fonds de la formation professionnelle.

Chiffres clés 2017 : 9 227 entreprises adhérentes, 510 078 salariés, 438,6 M€ de collecte de contributions, 216 M€ d'engagements au titre de la formation professionnelle continue, 137 968 salariés bénéficiaires d'une formation prise en charge par l'OPCA DEFi.

Pour en savoir plus sur l'OPCA DEFi : www.opcadefi.fr

A propos de l'ADEME : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr  [@ademe](https://twitter.com/ademe)

Contacts presse :

- **ATEE :** Karine Maillard – Chef de projet – Tél. : 01 46 56 31 43 - prorefei@atee.fr
- **OPCA DEFi :** Anne-Gaëlle PERROT – Responsable du service communication
Tél : 01 58 64 18 86 – Portable : 06 35 33 24 88 – ag.perrot@opcadefi.fr

Porteur du Programme :



Programme financé par :

